

DEPARTEMENT DE L'AIN
Commune de 01430
ST MARTIN DU FRESNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2016 à 19 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

Absents excusés :

Mme VAUDON ayant donné procuration Mme Brigitte HUMERT,
Mr JACQUEMET ayant donné procuration à Mr GAUTHIER,
Mme DENUELLE ayant donné procuration à Mr Hervé LIGNY,
Mr Pierre GIROD.

Secrétaire de séance: Mme Christelle ECOFFARD.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2015 concernant l'Eau et l'Assainissement, puis le Cabinet Bac Conseils le commente dans le cadre de sa mission de suivi.

- Eau : Les services de Véolia vont être relancés afin que la télérelève soit mise en place rapidement à des fins d'efficacité quant aux repérages d'éventuelles fuites.
- Assainissement : des précisions seront demandées par rapport aux données fournies par Véolia.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental de l'Ain, pour la mise en accessibilité des arrêts de bus situés près de l'église sur la RD1084. Les travaux seront supportés par le Conseil Départemental, et le coût est estimé comme suit :

8 279,98€ dans le sens Port/Maillat et 21 468,30€ Maillat/Port.

Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque avec la société MICROBIB, au prix de 320,00€/an.

Finalise l'échange d'une parcelle de terrain entre la Commune et Mr et Mme TAVARES sur la partie haute de la rue de La Chire.

Retient le Cabinet Pruniaux d'Oyonnax pour sa proposition concernant une mission de marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue de Longeville. Les honoraires s'élèvent à la somme de 8.475,00 € HT. Ils sont établis à hauteur de 7,5% de l'estimation prévisionnelle de ces travaux qui est fixée à 113.000,00€ HT.

Emet un avis favorable pour la modification des statuts de la CCHB, en ce qui concerne un complément de compétences dans le domaine du développement touristique.

Donne son avis sur le projet d'élaboration du SCoT du Haut-Bugey présenté par la CCHB.
Suite à un vote les résultats sont les suivants : 4 Contre et 10 Pour.

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- que le groupe de travail constitué dans le cadre du dossier de la PUV effectue des visites dans des structures identiques, notamment à Brénod, Bellignat ou St Jean Le Vieux.
- que les dates des prochaines élections sont fixées comme suit :

Présidentielles : 23 avril et 07 mai 2017

Législatives : 11 et 18 juin 2017

- qu'afin d'uniformiser le recouvrement pour l'ensemble des communes, une décision sera prise prochainement à la CCHB au niveau des ordures ménagères. Elle devra choisir entre la taxe sur les ordures ménagères, TEOM, qui est appliquée dans 87% des communes adhérentes, ou la redevance des ordures ménagères, ROM.

Séance levée à 23h30.

Le Maire,
Dominique TURC